

Eco-quartier du Crêt du Bief

Introduction

Sur une superficie d'une dizaine d'hectares, orienté plein Sud, le site du Crêt du Bief offre un panorama exceptionnel.

éco-quartier
Le crêt du Bief
Vivre ici, ensemble et autrement...

Besançon
DOUBS
Dole
JURA
Pontarlier
Frasne
Lons le saunier
Vallorbe
St-Laurent
La Cure
Oyonnax
Bourg en B.
Bellegarde
AIN

Collège
Gymnase

Commerces
Services

Ecoles
Maison de l'enfance
Cantou

Eco-quartier

Centre commercial



Un site exceptionnel

Photo 1. Prise sur le site du Crêt du Bief

Que ce soit par de l'autopromotion, de l'habitat collaboratif, participatif ou bien en passant par des promoteurs/constructeurs, tout est organisé pour mettre le futur habitant au cœur du projet.



Figure 1. Plan masse de l'éco quartier

Présentation du projet

Un programme prévu en 3 tranches, sur une période de 5 ans offrant des logements diversifiés et accessibles à chacun.

<u>Les choix possibles :</u>

- Maisons individuelles,
- mitoyennes,
- coopératives,
- appartements,
- logements locatifs ou en accession,
- commerces et services.

<u>Tout pour plaire :</u>

- un parc urbain de qualité sera aménagé.
- Un parcours de santé, des sentiers de randonnée et de V.T.T se trouvent à deux pas du quartier.
- Le quartier est situé à proximité du centre-bourg et des équipements de base : écoles du primaire, maison de l'enfance, salle polyvalente, pharmacie et supermarché.
- Une voie douce traversant l'agglomération du Nord au Sud desservira le pôle enfance, la maison de retraite, le collège et le gymnase pour faciliter, encourager des modes de déplacements alternatifs à la voiture.



Comment s'installer …

Le concept d'un éco quartier : Il n'existe pas de référentiel dictant les principes que doivent respecter un éco quartier. Cependant, certains points sont essentiels pour afficher la volonté d'un éco quartier dont un en particulier qui est le leitmotiv du projet : **encourager la vie citoyenne, promouvoir une solidarité et un échange entre ses habitants.** Dans cette optique, la commercialisation se concrétise uniquement sur des îlots.

Mode d'emploi Crêt du Bief		
Choix 1: Autopromotion	**Choix 2:** Habitat participatif, collaboratif avec les opérateurs	**Choix 3:** Promoteurs, constructeurs

- **Choix 1 :** Démarche par laquelle plusieurs ménages, réunis par un projet de vie commun, conçoivent et réalisent leur logement **sans passer par un promoteur**. L'autopromotion permet la construction répondant de manière optimale et personnalisée aux besoins en logements et/ou locaux professionnels des ménages constituant le groupe. Les projets intègrent, en général, de fortes ambitions écologiques et de solidarité entre les familles.

- **Choix 2 :** Une société coopérative d'habitants regroupe des personnes qui veulent gérer, construire, améliorer, ensemble, les logements qu'ils occupent sur une même parcelle. Dans cette solution, la société

coopérative gère depuis le permis de construire jusqu'à la fin des travaux.

- **Choix 3 :** Le Promoteur-Constructeur est une personne physique ou morale dont la profession est de prendre, de façon habituelle, et dans le cadre d'une organisation permanente, l'initiative de réalisations immobilières et d'assumer la responsabilité de la coordination des opérations intervenant pour l'étude, l'exécution et la mise à disposition des usagers de programmes de construction.

Pour aller plus loin :

La réglementation thermique : Fixe des normes en matière de consommation énergétique des logements neufs résidentiels et tertiaires. Elle définit une consommation d'énergie maximale admissible. Le but de la réglementation thermique 2012 est d'atteindre le niveau basse consommation.

Bâtiment bioclimatique : Tire des atouts naturels de son environnement: implantation sur le terrain, orientations, rayonnement solaire, circulation de l'air...

Bâtiment Basse Consommation

Pour les constructions neuves, un objectif de consommation maximale en en énergie primaire a été fixé. Un référentiel de calcul a été arrêté s'exprimant sous cette forme :

Cep ≤ 50 * (a+b). Le a = coefficient selon la zone climatique (1.2 pour le Jura) et b étant le coefficient d'altitude (entre 0 et 400 mètres = 0.1 ; entre 400 et 800 m=0.2)



Passif

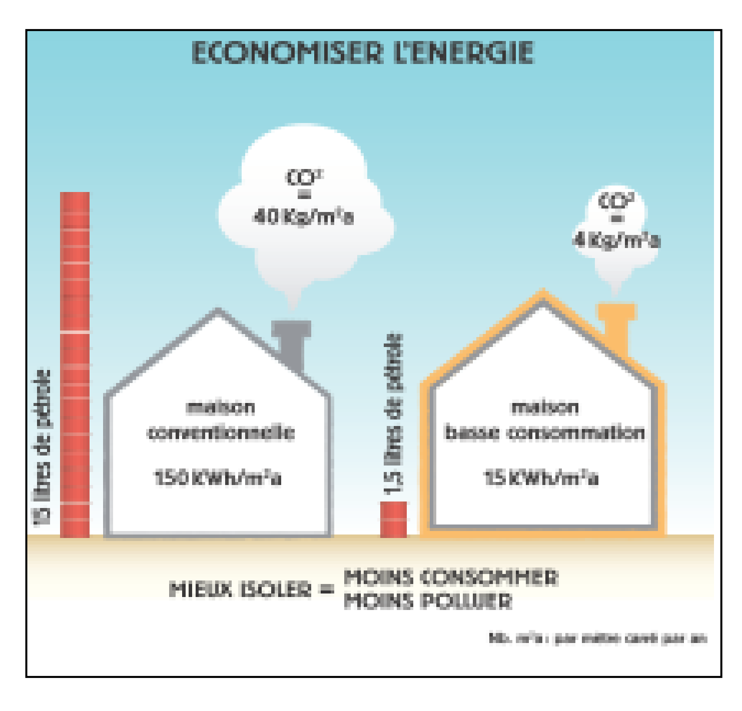
- Consomme moins de 15 kWh/m²/an d'énergie primaire pour le chauffage et moins de 50kWh/m²/an tous usages confondus.

Bâtiment à énergie positive

- Le bâtiment produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.



Eco-quartier du Crêt du Bief



Un bâtiment bien isolé, est un bâtiment qui consomme peu d'énergie et réduit ses émissions de gaz à effet de serre.

¼ de l'énergie primaire totale est consommé par le bâtiment lui-même.

L'énergie primaire est l'ensemble des produits non transformés. Exemple : pétrole brut, gaz naturel, biomasse, rayonnement solaire, énergie hydraulique, l'énergie du vent, géothermie…

Les aides et subventions

Le grenelle de l'environnement a permis de créer un dispositif de soutien financier sans précédent :



Lien vers le site : http://ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet/construction/pret-a-taux-zero

http://ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet/construction/eco-prets



Quelques contacts utiles :

- http://www.infoenergie.org/regions/franche-comte : Espace Info Energie
- http://www.anil.org/index.php?id=120 : Agence nationale pour l'information sur le logement.